

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 001-200070118-20240924-DEL\_24\_09\_24\_15-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

#### **N°2024/09/24/15 – Signature d'une convention de servitudes en vue de la pose d'un collecteur des eaux usées en terrain privé à Messimy-sur-Saône**

Vu les articles 637 et suivants du Code Civil,

Vu la délibération n°2024/04/30/16 concernant la signature de conventions de servitudes en régularisation de canalisations publiques situées sous terrains privés et en vue de la pose d'un collecteur des eaux usées en terrains privés à Messimy-sur-Saône,

M. DESCHIZEAUX expose que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux du bourg de la commune de Messimy-sur-Saône (travaux inscrits dans le schéma directeur d'assainissement), une nouvelle convention de servitude est à établir suite à la modification du cheminement initial du collecteur d'eaux usées strict mis en place.

Il est donc proposé de signer la convention nécessaire concernant la parcelle privée B-1,

Après avis favorable de la commission Assainissement du 4 septembre 2024,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention de servitudes portant sur la parcelle B-1 située à Messimy-sur-Saône et à confier les formalités d'enregistrement de la convention à la diligence du notaire habituel de la Communauté de Communes.

**PRECISE** qu'aucune indemnité n'a été convenue entre les parties.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX